



Ville de  
**Saint-Tropez**

direction de l'urbanisme  
et de l'aménagement

tél : 04 94 55 90 07

fax : 04 94 55 90 59

[urbanisme@ville-sainttropez.fr](mailto:urbanisme@ville-sainttropez.fr)

Saint-Tropez, le 23 juillet 2018

CCIV DU VAR

Monsieur le Président

236 boulevard Maréchal LECLERC

BP 5501

83 097 TOULON cedex

Affaire suivie par  
Christine CAPHAM

**Objet : Abrogation partielle du PLU parcelle BA 442.**

**Pièce jointe : 1 Dossier.**

**N/Réf : MG/HPR/CC/2018**

Envoi en RAR

Monsieur le Président,

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Tropez a été approuvé par délibération du conseil municipal du 27 juin 2013, mis en compatibilité le 17 décembre 2014, puis modifié le 10 novembre 2015, le 15 décembre 2015 et le 28 juin 2018.

Par jugement en date du 18 juillet 2017, le Tribunal administratif de Toulon a enjoint Monsieur le Maire d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal la question de l'abrogation des dispositions du PLU relatives au classement de la parcelle cadastrée BA 442 en zone A dans un délai de 3 mois.

Par délibération en date du 26 septembre 2017, le conseil municipal a engagé la procédure d'abrogation partielle du PLU.

Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour avis, le dossier d'abrogation partielle du PLU.

Dans l'attente de votre avis, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire,

Jean-Pierre TUVÉRI



